

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 juin 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2024

N°2024-04-09

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 38
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 6

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2024** et le **27 JUIN** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde-sur-le-Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Isabelle LAGARDE, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – **BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE** : M. DUBOJSKI Michel, Mme PIGNOCHET Isabelle - **BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE** : M. DELATTE Benoît, Mme PEREZ Géraldine - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques, Mme PAULHAC Laëtitia - **BÉCHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BORS** : M. ARNAUD Yvon - **BRIE-SOUS-BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. DEXET Emmanuel - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **ÉTRIAAC** : M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : Mme BAUDOIN Line – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE-SUR-LE-NÉ** : M. TESTAUD Alain - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. DE CASTELBAJAC Dominique – **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - **SAINTE-AULAIS-LA-CHAPELLE** : M. HUNEAU Patrick - **SAINTE-BONNET** : M. ROBIN Eric – **SAINTE-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINTE-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : Mme MAHIAS Marie-Josèphe - **SALLES-DE-BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. Eric CHAIGNAUD – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme Isabelle LAGARDE (Oriolles) – M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme MONNEREAU Françoise (Saint-Médard-de-Barbezieux) – M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme PEREZ Géraldine (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à M. DESSE Bernard (Le Tâtre).

Étaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) - Mme PIGEAUD Annick (Guimps).

Étaient excusés :

M. LAROCHE Alexis (Baignes-Sainte-Radegonde) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. VEYSSIERE Jean-Marie (Chantillac) – Mme POUPEAU Dominique (Chantillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. BERGEON Frédéric (Montmérac) - M. DUBROCA Allain (Saint-Palais-du-Né) - M. HUGUES Jacky (Touvérac).

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_09-DE
Reçu le 28/06/2024

N°9 - Objet : Participation pour le financement des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage- SMAGVC

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge de de la politique publique de planification et de l'habitat, déléguée à l'animation du service aux communes et aux relations avec les syndicats.

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 ;

Considérant la convention relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage entre la Communauté de communes des 4B sud Charente et le Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage en Charente, signée le 16 janvier 2017 ;

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de communes ayant transféré au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aire d'accueil implantée au Champ de la Rente à Barbezieux-Saint-Hilaire, il appartient au syndicat de réaliser des travaux sur cette aire.

Madame la Vice-Présidente explique que l'aire permanente d'accueil de Barbezieux-Saint-Hilaire, construite en 1998, nécessite aujourd'hui des travaux de rafraîchissement ainsi que des travaux de mise en conformité.

Pour rappel l'aire dispose de 8 emplacements, soit 16 places-caravanes. Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire comprenant un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance.

Le projet de travaux consistera à :

- Procéder à la pose de faïence toute hauteur dans les blocs sanitaires, pièces de vie, cabinets d'aisance et douches permettant un entretien facile et un maintien des locaux en bon état d'hygiène,
- Reprendre partiellement les enrobés de l'ensemble de l'aire permanente d'accueil,
- Équiper l'aire permanente d'accueil de cabinets d'aisance supplémentaires,
- Créer deux cabinets d'aisance accessibles pour personnes en situation de handicap,
- Ajouter deux douches accessibles pour personnes en situation de handicap

Afin de mener à bien ces travaux et de les démarrer au plus tôt, le SMAGVC, sollicite la Communauté de communes des 4B sud Charente pour l'octroi d'un financement d'un montant de 48 026.40€.

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération	
Estimation des travaux (Construction)	132 000.00 € HT
Etudes Analyse Contrôle Assurances	6 000.00 € HT
Maitrise d'œuvre	12 000.00 € HT
TOTAL HT	150 000.00 € HT
TOTAL TTC (20%)	180 000.00 €

Financement	
DDT subvention aire d'accueil pour 16 places-caravanes	102 446.40 €
FCTVA 16.404%	29 527.20 €
Participation EPCI	48 026.40 €
TOTAL	180 000.00 €

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_09-DE
Reçu le 28/06/2024

Le SMAGVC nous indique qu'il est nécessaire que le Conseil Communautaire se positionne car la demande de subvention auprès de la DDT a été réalisée et acceptée en 2022, elle ne sera donc plus valable d'ici la fin de l'année 2024. Sans cette subvention les travaux seraient de ce fait plus coûteux pour la Communauté de communes.

Madame la Vice-Présidente rappelle que les travaux ne sont pas prévus au budget 2024, mais pourront être prévus au budget 2025 à la suite de cette délibération.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le lancement des travaux de réhabilitation sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Barbezieux-Saint-Hilaire ;
- autorise Monsieur le Président à affecter au budget 2025 un montant de 48 026.40 € au profit du SMAGVC pour le financement des travaux et de mise en conformité de l'aire d'accueil permanente ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Touvérac, le 28 juin 2024

Le Président,
Jacques CHABOT



La secrétaire de séance,
Isabelle LAGARDE



Certifié exécutoire :
Après transmission en Sous-Préfecture
le : **28 JUIN 2024** ...
et sa mise en ligne
le : **2 JUIL 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

AR Prefecture

016-200029734-20240627-DEL_2024_04_09-DE
Reçu le 28/06/2024